



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 29 juin 1998

Conseillers en exercice : 45

Votants : 43

Convocation du Conseil Municipal :
le 18 Juin 1998

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 30 Juin 1998

**Plan cadre pour le Technopôle Niort Venise Verte et le Parc Municipal
des Sports et des Expositions**

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Bernard BELLEC - Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD, M. Alain BAUDIN, M. Gérard GAUDUCHON, Mme Marie-Josèphe SOULISSE, M. Jean-Claude ALAZARD, Mme Nadine PINSON, M. Gilles FRAPPIER, Mme Françoise GAILLARD, M. Jacques LAMARQUE, M. Gérard NEBAS

Conseillers :

M. Christian RIBBE, Mme Jeanine BIMES, Mme Maryse ROUZIER, M. Paul SAMOYAU, M. Luc DELAGARDE, Mme Danielle RICHARD, Mme Chantal BARRE, Mme Françoise BILLY, Mme Annie COUTUREAU, M. Patrick ARNAUD, Mme Patricia LUCAS, Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Jean-Michel PASSERAULT, M. Pierre STEVENET, M. Jean PILLET, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Frédéric ROUILLE, M. Hervé LAMPIN, Mme Catherine REYSSAT, Mme Marie-Cécile MORISOT, M. Guy-Marie GUERET, M. Alain PAGE, M. Robert PLANTECOTE

Secrétaire de séance : Guy-Marie GUERET

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Michel GENDREAU donne pouvoir à Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD.
Mme Geneviève RIZZI donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.
Mme Christiane FASILLEAU donne pouvoir à M. Paul SAMOYAU.
M. Pierre GUERIT donne pouvoir à M. Jean PILLET.
Mme Janine LUCAS donne pouvoir à M. Pierre STEVENET.
M. Claude VITELLINI donne pouvoir à Mme Françoise BILLY.
M. Michel RIVALLIN donne pouvoir à Mme Françoise GAILLARD.

Excusés :

Adjoints :

M. Jean-Robert BEJUGE

Conseillers :

Mme Claire MINALI-BELLA

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Les cinq dernières années ont vu le développement concomitant du Technopôle Niort - Venise Verte et du Parc Municipal des Sports et des Expositions.

Outre l'implantation d'entreprises sur la zone communautaire, différents équipements ont été construits et réhabilités sur le Parc permettant ainsi l'accueil de manifestations de plus en plus importantes et nombreuses répondant à un réel besoin.

Il convient aujourd'hui de poursuivre ce développement pour que l'agglomération niortaise dispose dans les dix ans qui viennent, d'un outil en capacité de répondre aux opportunités qu'offre la situation centrale de Niort au sein du Poitou Charentes et à son rôle de Ville Chef Lieu du Département des Deux-Sèvres.

Cet objectif se conjugue à l'avantage que représente ce site dans un des méandres de la Sèvre en bordure de la Coulée Verte et en connexion par la rivière avec le Marais.

Avec l'approbation du Plan d'Occupation des Sols lors du Conseil Municipal du 15 mai 1998 qui intègre les dispositions du Plan de Prévention des Risques, nous connaissons maintenant les affectations du sol autorisées dans cette zone.

Je vous propose donc de définir un schéma directeur de développement de l'ensemble de ces espaces tant extérieurs qu'intérieurs au Parc, prenant en compte ces spécifications.

Ce schéma s'appuierait sur différents principes :

A l'extérieur du Parc :

Dans le respect de la Loi sur l'Eau et du POS

- à partir du canal qui marque la limite avec l'espace communautaire des flux véhicules contrôlés par des dispositifs ne permettant pas l'accès sans autorisation à des personnes autres que les usagers normalement installés sur le site (base nautique, usagers du Parc Municipal des Sports et des Expositions, Pépinière d'entreprises, I.U.T., aires de stationnement aménagées pour les gens du voyage...).

- Les flux véhicules autorisés respectant un plan de circulation élaboré à partir de la suppression des stationnements dans l'enceinte du Parc.

- Une continuité de la Coulée Verte assurée par des passerelles le long de la rivière et au sein même du Parc avec clôture séparative permettant néanmoins l'accès à la rivière lors de manifestations telles que la Foire.

- Un ensemble des terrains extérieurs au Parc offrant une fonction polyvalente d'aires de stationnement et de sport loisirs.

- Un espace forain pour la Foire définitivement aménagé.

A l'intérieur du Parc :

- La suppression des stationnements au sein du Parc permettant d'envisager l'aménagement d'une véritable entrée s'appuyant d'un côté sur la Halle des Peupliers et de l'autre côté, sur une nouvelle construction en remplacement du Pavillon Emile Bèche.

Le parc disposera de cinq bâtiments polyvalents et complémentaires :

- La Halle de Galuchet réhabilitée en 1989
- Le Centre de Rencontres réalisé en 1992-1993
- La Halle des Peupliers réalisée en 1995-1996 (extension 1997-1998)
- La Halle de la Sèvre en cours (1998 - 1999 -2000) - tranches 1 et 2 -
- La nouvelle Halle (remplacement Halle Emile Bèche) (2001-2002)

Enfin, un règlement intérieur définira la gestion de l'ensemble de ces équipements ainsi que l'occupation des espaces environnants. S'agissant des fonctionnalités, la priorité est donnée aux expositions et dans l'ordre ensuite aux entraînements sportifs

toutes activités confondues et aux spectacles.

Lorsque nous aurons obtenu les financements croisés du Département, de la Région et de l'Etat à partir des dossiers présentés par les fédérations sportives, nous réaliserons les équipements nécessaires aux manifestations sportives de haut niveau. Pour l'heure, nous ne construirons que les "boites" dans le respect des normes à terme nécessaires.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir sur la base de ces objectifs généraux :

- engager une réflexion collective sur les fonctionnalités et les besoins auxquels les divers bâtiments seront destinés, et la poursuite progressive de la réalisation des espaces extérieurs en fonction des principes définis ci-dessus.

(M. Bernard BELLEC, Président de la Communauté de Communes de Niort, n'ayant participé ni au débat, ni au vote)

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	1

Le Maire de Niort

Bernard BELLEC

[Ordre du jour](#)